



COMMUNIQUÉ du 30 juillet 2020

MOBILISEZ-VOUS POUR LE LÉGUER ET LE GUIC

Première rivière bretonne à être labellisée après des années de travail pour lui redonner sa beauté légendaire, les acteurs de la vallée du Léguer et de son affluent le Guic, poursuivent la mise en place de son programme d'actions. La labellisation était en effet conditionnée à l'instauration de mesures et d'études permettant sa préservation durant 4 ans. Mais le financement de certaines actions va devoir être conforté dans les années à venir. Le bassin versant du Léguer s'adresse donc au public qui a soutenu massivement la labellisation pour l'aider à financer certaines actions de protection de cette magnifique rivière. Il lui faut en effet trouver près de 20 000 € d'ici décembre 2020.

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et la COP 25 (25e conférence des Nations unies sur le climat) sont les sujets-phare du moment puisque l'environnement et le dérèglement climatiques sont au cœur de toutes les préoccupations. Le grand public, souhaite désormais avoir un impact positif sur son environnement. 85% des Français mettent l'environnement au cœur des enjeux prioritaires.

Maintenir une dynamique et des actions

Les actions menées jusqu'à présent ont largement été soutenues financièrement par les partenaires techniques et financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Europe, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Mais le classement en « bon état écologique » du Léguer va faire que certaines actions seront à l'avenir moins soutenues financièrement par certains partenaires historiques et les sources de financement doivent donc être diversifiées.

« *Pourtant la situation reste fragile, et nous avons besoin de maintenir la dynamique et des actions pour éviter un retour en arrière. Nous avons donc besoin de nouvelles sources de financement pour nous aider à préserver le Léguer !* » explique Christian Méheust »

20 000 € pour financer des actions concrètes

En soutenant financièrement le Bassin Versant « Vallée du Léguer », le public pourra ainsi contribuer à :

- Organiser des chantiers d'arrachage de Balsamine de l'Himalaya (plante exotique envahissante)
- Organiser le « Léguer en fête », un festival estival pour animer la vallée et faire connaître ses richesses
- Faire aboutir le projet « redonnons un nom aux ruisseaux » : mise en place d'une signalétique des cours d'eau et ainsi favoriser l'appropriation du réseau hydrographique par les habitants

Voir le film :



Un nouveau site pour se mobiliser pour sa rivière : en deux clics !

Les entreprises ou les particuliers peuvent cliquer sur le lien suivant : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/mecenat-territorial/> et en choisissant le léguer

L'espace est sécurisé .

En faisant un don au fonds de **dotation pour** la Conservation des Rivières sauvages, les entreprises et les particuliers bénéficient d'une fiscalité avantageuse :

60 % de déduction fiscale pour les entreprises

66 % pour les particuliers

Les dons peuvent également être adressés par voie postal : **Dons Léguer 2020**

Fonds pour la Conservation des Rivières sauvages Mairie de Ramasse 01250 Ramasse

A PROPOS DU LABEL

Le label « Site Rivières Sauvages » est le fruit d'un long effort collectif qui réunit des acteurs de tous horizons : gestionnaires des bassins versants, institutions, collectivités territoriales, entreprises, associations de protection et gestionnaires des milieux naturels, riverains etc....

Désormais portées par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages et le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages, 28 rivières sont aujourd'hui labellisées : La Valserine, la Dorche, la Vézeronce, l'Arvière et la Pernaz dans l'Ain, la Beaume et la Drobie en Ardèche, l'Estéron, le Cians, la Roudoule, la Clue d'Amen, le Vallon de Cante dans les Alpes Maritimes, le Chéran, le Nant d'Aillon, le Nant Bénin en Savoie et Haute Savoie, Le Guiers Mort et le Rif Garcin dans l'Isère le Galeizon dans le Gard, le Taravo en Corse du Sud, le Travu et le Fangu en Haute Corse, l'Artoise dans l'Aisne, La Grande Leyre dans les Landes, le Léguer et le Guic en Bretagne, le Pic et la Gioune dans la Creuse et la Haute Dronne en Dordogne.

CONTACTS

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages : <https://soutenir.rivieres-sauvages.fr/>

DenisCAUDRON: Développement du Réseau et des partenariats:0685314006-denis.caudron@rivieres-sauvages.fr

Pour en savoir davantage sur le léguer et ses actions : Samuel Jouon : 06 88 54 35 02 – Samuel Jouon

samuel.jouon@lannion-tregor.com

Marie Pierre MEDOUGA : Communication, Mécénat et Relations médias 06 22 78 71 38 – Communication@rivieres-sauvages.fr – www.mp-c.eu – @mapyntonga